



Hannut, le 20 juin 2019

PRESENTS : M. E. DOUETTE, Bourgmestre de Hannut ;
MM. P. GUILLAUME, Bourgmestre de Braives, E. CARTUYVELS, Bourgmestre de Faimés,
D. SERVAIS, Bourgmestre de Geer, P. MORDANT, Bourgmestre de Donceel, Y.
KINNARD, Bourgmestre de Lincet, T. MISSAIRE, Bourgmestre de Remicourt et Mme B.
MOUREAU, Bourgmestre de Berloz conseillers de la Zone de secours de Hesbaye ;
M. le Major, M. DUVIVIER, Commandant de la Zone de secours 1, avec voix
consultative ;
M. le Capitaine, Y. PAQUOT, invité ;
Mme A. DISTEXHE, invitée ;
M. G. VIATOUR, Secrétaire de Zone.

EXCUSES : MM. L. GUSTIN, Bourgmestre de Burdinne, J-M DAERDEN, Bourgmestre d'Oreye, H.
JONET, Bourgmestre de Verlaine, J. CHABOT, Bourgmestre de Waremme et T.
COURTOIS, Bourgmestre de Wasseiges

Procès-Verbal de la séance du Conseil de Zone du 20/06/2019 à 10h

Séance publique :

Approbation du PV de la séance du 23 mai 2019.

Informations

- A. Prend connaissance de l'approbation par le Gouverneur des décisions du Conseil de Zone du 25 avril 2019 sans remarques ;
- B. Prend connaissance de l'approbation par le Gouverneur des délibérations relatives aux délégations du Collège au Conseil et du règlement facturation de l'ARTH ;
- C. Prend connaissance du courrier du Ministre de l'Intérieur concernant le balisage par les Zone de secours et marque son accord sur le projet de réponse proposé ;
- D. Prend connaissance que la société Pluris a commencé l'étude de faisabilité concernant la réorganisation immobilière de la Zone et qu'elle présentera son rapport début septembre ;
- E. Prend connaissance que la Zone met à disposition une ambulance et 2 pompiers le 30 juin pour un exercice à la caserne de Jodoigne ;
- F. Prend connaissance de l'approbation par le Gouverneur des décisions du Collège de Zone du 23 mai 2019 sans remarques ;
- G. Prend connaissance du compte-rendu oral fait par le Président de l'AG de Liège Europe Métropole et des intentions de celle-ci concernant les synergies entre Zones et le dispatching provincial. Prend également connaissance qu'une réunion des Commandants de Zones aura lieu à ce sujet et décide d'être particulièrement attentif aux développements futurs ;
- H. Prend connaissance des remerciements de Mme B. Moreau, Bourgmestre de Berloz, aux pompiers pour leur intervention lors des récentes inondations ;
- I. Prend connaissance, suite à une interpellation de M. P. Guillaume, Bourgmestre de Braives, que M. Viatour a bien été désigné, comme repris dans l'organigramme, en tant que chargé des relations publiques de la Zone ;

1. Compte 2018 – Décision

En matière de budget et de compte, chaque commune dispose du nombre de voix repris ci-dessous

	Population Résidentielle au 01/01/2014	% Population	Nombre de voix
Berloz	2.973	4,10%	4
Braives	6.097	8,41%	8
Burdinne	3.063	4,23%	4
Donceel	2.997	4,14%	4
Faimes	3.837	5,29%	5
Geer	3.270	4,51%	5
Hannut	15.838	21,85%	22
Lincet	3.275	4,52%	5
Oreye	3.777	5,21%	5
Remicourt	5.799	8,00%	8
Verlaine	4.014	5,54%	6
Waremme	14.742	20,34%	20
Wasseiges	2.794	3,86%	4
TOTAL	72.476	100,00%	100

Résultat du compte au 31.12.2018

Compte 2018 – Le compte budgétaire élaboré présente un boni au service ordinaire de 484.911,41 € et au service extraordinaire un boni de 29.202,63 €.

Proposition : au Collège du 23 mai 2019, il avait été décidé d'inscrire 200.000 € au fond de réserve extraordinaire afin de financer partiellement les investissements de 2019 et d'augmenter le montant du fonds de réserve ordinaire pour le porter à un montant à 250.000 € (45.000€ était prévu pour l'acquisition de vêtements de travail AMU) en inscrivant un montant complémentaire de 205.000 €.

Les Membres du Conseil approuvent cette proposition et le compte 2018.

Délibération

2. Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire 1/2019 – Décision

En matière de budget et de compte, chaque commune dispose du nombre de voix repris ci-dessous

	Population Résidentielle au 01/01/2014	% Population	Nombre de voix
Berloz	2.973	4,10%	4
Braives	6.097	8,41%	8

Burdinne	3.063	4,23%	4
Donceel	2.997	4,14%	4
Faimes	3.837	5,29%	5
Geer	3.270	4,51%	5
Hannut	15.838	21,85%	22
Lincet	3.275	4,52%	5
Oreye	3.777	5,21%	5
Remicourt	5.799	8,00%	8
Verlaine	4.014	5,54%	6
Waremme	14.742	20,34%	20
Wasseiges	2.794	3,86%	4
TOTAL	72.476	100,00%	100

Proposition de modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire 1/2019

A l'analyse du compte 2018, on constate une augmentation des salaires et charges salariales des pompiers volontaires suite aux inondations du 01/06/2018 et des différentes tempêtes durant l'année 2018 (voir ci-dessous).

Art budgétaires	35101/111-08	35101/113-08
BI 2017	1.495.628,45	239.300,57
Cpt 2017	1.466.132,42	280.525,14
BI 2018	1.382.056,64	291.704,96
Cpt 2018	1.532.644,91	292.264,24
BI 2019	1.368.126,45	238.255,84
Proposition MB1	+ 100.000,00	+40.000,00
	1.468.126,45	278.255,84

Le service administratif propose de diminuer les charges de salaires en fonction des recrutements du personnel de la cellule Planu durant l'année 2019 et d'augmenter les comptes 35101/111-... de 140.000 € afin de pouvoir faire face aux paiements des pompiers volontaires si des interventions conséquentes devaient avoir lieu au 2^{ème} semestre 2019.

Le Conseil :

Prend connaissance de la modification budgétaire ordinaire n° 01/2019 qui présente à l'exercice propre un boni de 7.823,01€ et un boni global de 79.966,28€.

Prend connaissance de la modification budgétaire extraordinaire n° 01/2019 qui présente à l'exercice propre un mali de 231.800 € € et un boni global de 36.702,94 €.

Les Membres du Conseil décident d'approuver la MB1/2019 telle que proposée.

Délibération

3. Composition du Collège de Zone – nombre de membres du Collège – appel à candidatures – Décision

Vu la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile modifiée par la loi du 3 août 2012 et plus particulièrement l'article 55 ;

Vu l'Arrêté du Conseil de la pré-zone de secours 1 de la Province de Liège du 23 octobre 2014 confirmant la constitution de la Zone de secours 1 de la Province de Liège dite « Zone de secours de Hesbaye » à partir du 1^{er} janvier 2015 ;

Considérant les instructions reçues du SPF INTERIEUR relatives à la première séance du Conseil de zone suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à son installation ;
Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du Collège de la zone de secours ;

Considérant que les Conseillers de la zone de secours doivent désignés en leur sein les membres du Collège de la zone de secours conformément à la représentation politique des différentes communes qui la compose ainsi qu'à la proportionnelle des habitants des différentes entités ;

Considérant le calcul de la clé D'HONDT pondéré par la population de chacune des communes de la zone de secours, calcul établi par le service administratif que le Conseil de zone fait sien et qui restera annexé à la présente ;

Considérant, dès lors, qu'il y a lieu de fixer le nombre de membres du Collège de la zone de secours et de lancer l'appel à candidature, auprès des membres du Conseil de zone qui souhaiteraient faire partie du Collège de la zone de secours ;

Les Membres du Conseil décident de fixer le nombre de Membres du Collège à 5 et d'envoyer un mail aux Bourgmestres de la Zone en leur demandant de manifester leur souhaite d'intégrer le Collège pour le Collège du 18 juillet. Ils prennent également connaissance que la clé proportionnelle fixe la représentation politique, pour 5 membres du Collège, à 4 MR et un non MR.

Délibération

4. Election au scrutin secret des membres du Collège de Zone —report au Conseil de septembre

~~Vu la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile modifiée par la loi du 3 août 2012 et plus particulièrement l'article 57 ;~~

~~Vu l'arrêté du Conseil de la pré zone de secours 1 de la Province de Liège du 23 octobre 2014 confirmant la constitution de la Zone de secours 1 de la Province de Liège dite « Zone de secours de Hesbaye » à partir du 1^{er} janvier 2015 ;~~

~~Vu son arrêté de ce jour relatif à la composition du Collège de zone et au nombre de membres le composant ;~~

~~Considérant les instructions reçues du SPF INTERIEUR relatives à la première séance du Conseil de zone suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à son installation ;~~

~~Considérant que sont candidats ;~~

~~Considérant qu'il convient de procéder à l'élection, par vote secret, des membres du Collège de la zone de secours ;~~

~~Considérant que seront élus en tant que membres du Collège de la zone de secours, les candidats qui auront obtenus le plus grand nombre de voix ;~~

~~Considérant qu'il fait sien les bulletins de vote présentés, bulletins de vote qui feront partie intégrante de cette élection ;~~

~~Considérant le rapport relatif aux résultats des votes secrets émis par les conseillers de la zone de secours ;~~

~~Considérant qu'il y a votants ;~~

~~Nombre de oui :~~

~~Nombre de non :~~

~~Nombre de blancs ou nuls :~~

~~Au scrutin secret ;~~

Les Membres du Conseil décident de reporter ce point au Conseil de septembre.

Délibération

Séance à huis-clos :

Informations

Approuvé en séance du Conseil de zone du 18.07.2019

Le Commandant,
Major M. DUVIVIER



La Secrétaire de Zone,
G. VIATOUR



Le Président,
E. DOUETTE

